

ROYAUME DE BELGIQUE
SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL INTÉRIEUR

Arrêté portant autorisation comme entreprise de systèmes caméras à l'entreprise FJ INFO.

Le fonctionnaire désigné,

Vu la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, notamment l'article 16 et ses arrêtés d'exécution ;

Vu l'arrêté royal du 12 novembre 2017 relatif à l'autorisation et au renouvellement d'autorisations des entreprises de systèmes caméras ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mai 2018 relatif à la désignation du fonctionnaire tel que visé à l'article 262 de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ;

Considérant que l'entreprise FJ INFO a introduit le 16 janvier 2023 une demande d'autorisation comme entreprise de systèmes caméras ;

Considérant que l'entreprise FJ INFO satisfait à toutes les dispositions de la loi susmentionnée et de ses arrêtés d'exécution ;

Considérant que cette autorisation concerne l'entreprise FJ INFO et n'offre pas de garantie quant au fait que les membres du personnel satisfont aux conditions fixées à l'article 61 de la loi précitée et qu'une décision à ce propos sera prise lors de la demande de carte d'identification individuelle des intéressés ;

ARRETE

Article unique

L'autorisation comme entreprise de systèmes caméras est accordée à FJ INFO, inscrite sous le numéro d'entreprise 0891395158, pour une période de cinq années.

Bruxelles, 09-02-2023

Le fonctionnaire désigné,

Bert HOFFER

